

Guide du candidat à la location

Vous êtes intéressé par l'objet que vous venez de visiter :

Voici les démarches que nous vous invitons à entreprendre auprès de notre service d'accueil :

- remplir la fiche d'inscription ou le dossier pour un logement subventionné *
- fournir une attestation de revenus,
- fournir une copie d'une pièce d'identité,
- fournir une copie du permis de séjour, si non-ressortissant suisse,
- se procurer, à vos frais, une attestation récente (moins de 3 mois) de l'Office des Poursuites (rue du Stand 46 - CP 208 - 1211 Genève 9 Tél. 022.388.90.90 heures d'ouverture : 8h30 à 15h30 sans interruption ou www.geneve.ch)
- fournir une lettre de recommandation

** le dossier d'inscription pour les logements subventionnés est plus complet et est à votre disposition à la réception ou sur le site de l'Office Cantonal du Logement*

Notre réception est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h. La permanence téléphonique vous répond de 8h à 12h et de 14h à 17h ☎ 022.839.09.25. Site internet www.moservernet.ch.

Si votre candidature est acceptée :

Nous vous contacterons par téléphone pour vous informer que votre dossier a été accepté et ceci, sous réserve des renseignements commerciaux à votre égard et d'attribution définitive du logement. Lors de cet appel, nous vous demanderons si vous êtes toujours fermement intéressé à louer ledit appartement.

Après votre accord verbal, nous vous ferons parvenir une lettre d'attribution vous demandant de fixer un rendez-vous pour la signature du contrat et parallèlement à cela, nous déclencherons toute la procédure des renseignements commerciaux.

Pour chaque attribution d'appartement, la somme de CHF 120.-- + TVA sera réclamée au locataire à titre de frais de dossier.

En cas de désistement après cette conversation téléphonique, des frais d'annulation vous seront facturés d'un montant de CHF 200.-- + TVA, en couverture notamment des frais de renseignements pris.

En cas de désistement tardif engendrant une perte de loyer pour le propriétaire, nous nous réservons le droit de vous facturer une indemnité complémentaire correspondant à un demi mois de loyer et ce, en plus des frais d'annulation de CHF 200.-- + TVA.

Déroulement du rendez-vous pour la signature du contrat avec le ou les titulaires du bail :

Nous vous remercions de :

- fournir le certificat de dépôt (non demandé pour les logements subventionnés)
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile
- payer en liquide le premier loyer y compris les timbres fiscaux et les frais de dossier

Lors de ce rendez-vous, nous vous remettrons plusieurs documents (formulaire pour plaquettes boîtes aux lettres, bulletins de versements ou LSV, formalités à faire lors d'un déménagement...) De plus, un « bon d'entrée » vous sera remis uniquement si toutes les conditions énumérées ci-dessus sont remplies.

Enfin, un état des lieux d'entrée sera fixé avec le technicien de la régie et le concierge à qui vous pourrez remettre ledit bon d'entrée afin d'obtenir les clés.